

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

**Délibération n°2025.12.285**

**Subventions et participations 2026 : versement d'avances avant le vote du budget primitif (OMEGA)**

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: 75

Nombre de présents: 44

Nombre de pouvoirs: 19

Nombre d'excusés: 6

Nombre d'élus intéressés : 6

**Membres présents** : Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

**Ont donné pouvoir** : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Sandrine JOUINEAU à Fadilla DAHMANI, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER à Charlène MESNARD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

**Excusé(s):** Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Corinne MEYER, Catherine REVEL,

**Elus intéressés** : Hélène GINGAST, Annie MARC, Mireille RIOU, Zahra SEMANE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Zalissa ZOUNGRANA,

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.12.285**

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

**SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2026 : VERSEMENT D'AVANCES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF (OMEGA)**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : MAITRISE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

Enjeux : [90302 - 9) MAITRISER LES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS]

Certaines structures sont susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie en début d'année, du fait de la conjonction de différents facteurs :

- Date de vote du budget primitif de GrandAngoulême prévue au mois de février 2025 ne permettant pas l'attribution ni le versement de subventions avant cette date
- Organisation de certaines manifestations importantes avant le vote du budget primitif de GrandAngoulême (Forum Formation Emploi, ...)
- Importance de la subvention dans le budget de la structure
- Fragilité financière de certaines structures et besoins de trésorerie.

Aussi, il est proposé d'autoriser l'attribution aux organismes figurant dans le tableau ci-après d'une avance sur la subvention ou la participation 2026. L'attribution d'une avance ne préserve pas de celui d'une subvention et, si le montant de la subvention décidée par le Conseil ou le bureau devait s'avérer inférieur au montant de l'avance versée, le partenaire devra reverser tout ou partie de l'avance perçue.

Le versement devra être accompagné d'une convention rappelant que le montant de l'avance versée sera déduit des versements à intervenir après le vote de la subvention pour 2026, qui ne pourra intervenir avant le vote du budget primitif.

Organismes et associations concernées	Avance sur le montant de la subvention 2025	Subvention 2025	Avance proposée sur le montant de la subvention 2026
OMEGA	87 750 €	361 000 €	87 500 €

**Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par l'attribution de ces subventions, ne peut prendre part au débat et au vote de cette délibération.**

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** une avance sur le montant de la subvention ou de la participation 2026, sans présumer de son montant définitif, pour un montant de :

- OMEGA ..... 87 500 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention, les avenants et tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 63 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 6	<p style="text-align: center;"><b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> (Hélène GINGAST, Annie MARC, Mireille RIOU, Zahra SEMANE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU et Zalissa ZOUNGRANA ne prennent pas part au débat et au vote) <b>ADOPE LA DELIBERATION PROPOSEE</b></p>
---	--